

Contrat Local de Santé

Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre

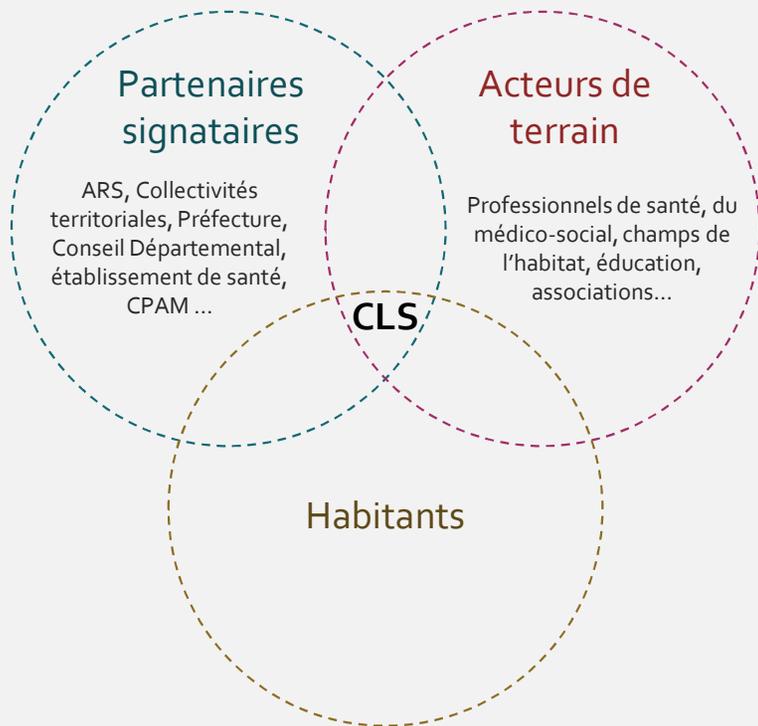
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
LUNDI 20/02/2022, LANTON



Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé ?

C'est une démarche de contrat (3 à 5 ans), partenariale et intersectorielle sur un territoire défini.

Elle découle d'une volonté commune entre un ou des collectivités territoriales et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

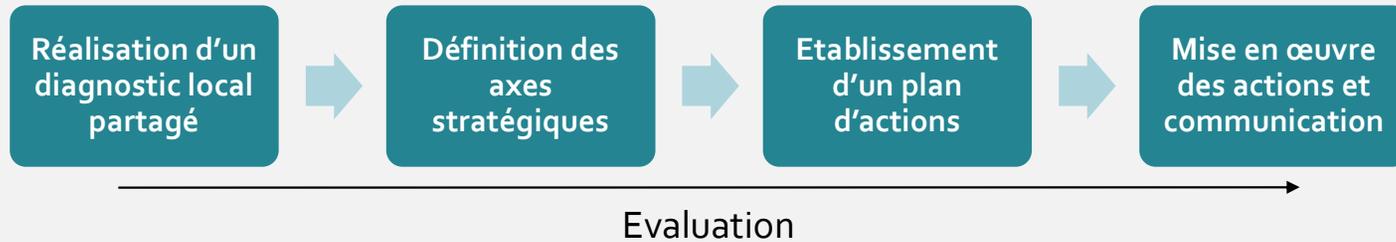


Approche **globale** de la santé : prévention, accès au soins, accompagnement médico-social et déterminants sociaux de la santé.

Objectifs :

- ❑ Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- ❑ Améliorer les parcours de santé avec plus de cohérence au niveau local.

Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé ?



Un pilotage :

- ❑ COFIL : 3 EPCI, ARS, Sous-Préfecture, 14 partenaires signataires, maires des 17 communes.
- ❑ COTECH,
- ❑ Groupes de travail thématique.

Dates clés :

- ❑ Engagement de la part des 3 EPCI et de l'ARS pour la mise en place d'un Contrat Local de Santé en décembre 2020,
- ❑ COFIL d'installation du 23 avril 2021 a permis le lancement de la démarche.

Éléments de contexte

Diagnostic territorial de santé :

- ❑ Etat des lieux de santé mené par l'Observatoire Régional de Santé de NA en 2019 – situation au global non préoccupante mais avec des fragilités,
- ❑ Enquête de relevé de besoins auprès des acteurs du territoire (questionnaire en ligne),
- ❑ Plus de 120 structures sollicitées au cours du premier semestre 2021



Séminaire stratégique

- ❑ Partager les résultats du diagnostic territorial avec l'ensemble des acteurs locaux,
- ❑ Dégager collectivement les futurs axes de travail du CLS,
- ❑ Fédérer les acteurs autour de la démarche,
- ❑ 83 professionnels mobilisés.

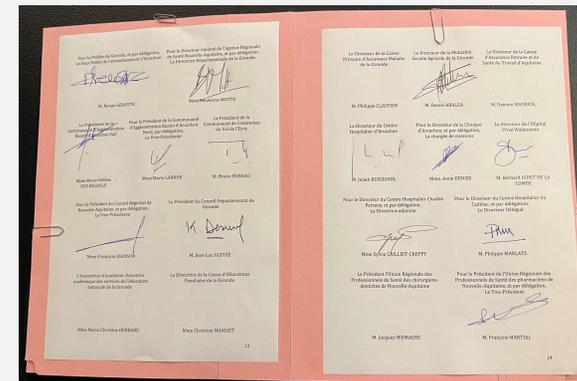


Les axes du Contrat Local de Santé

- ❑ **Axe 1** : renforcer l'offre de soins et la prise en charge des publics,
- ❑ **Axe 2** : soutenir l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap ainsi que leur entourage,
- ❑ **Axe 3** : améliorer les accompagnements en santé mentale,
- ❑ **Axe 4** : promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé,
- ❑ **Axe 5** : créer des environnements.

⇒ Validation des axes stratégiques en COPIL : septembre 2021

⇒ Signature de l'accord-cadre : mars 2022
Document structurant du CLS reprenant les enjeux, le contexte, les orientations prioritaires ou encore la liste et le rôle des partenaires signataires.



Mise en place des groupes de travail

Objectifs : préciser les besoins, dégager collectivement des propositions d'actions, identifier les porteurs de projets.

3 réunions, de 2h30-3h : temps de travail collectifs et en sous-groupes.

Puis mise en œuvre et suivi des actions et identification de problématiques émergentes.

Composition : acteurs locaux (représentants collectivités – élus et techniciens-, professionnels et partenaires institutionnels) souhaitant s'impliquer dans la thématique.

Animation : coordonnatrice CLS + 2 professionnels experts de la thématique.



Janvier à septembre 2022

70 à 100 participants par séance

21 fiches-action et 3 chantiers



Le projet de programme d'actions

AXE 2 : Soutenir l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap ainsi que leur entourage

- 3 fiches-action + 2 chantiers,
- **Problématiques relevées** : Manque de solutions de répit, places et solutions d'accueil insuffisantes, familles démunies face aux démarches administratives, manque de connaissances vis-à-vis du handicap ou des spécificités du public âgé, difficultés dans le parcours de soins, notamment à cause d'un manque d'accessibilité...
- **Objectifs** :
 - Accompagner les aidants et développer des solutions de répit,
 - Favoriser l'accès à l'offre en agissant sur la mobilité,
 - Outils professionnels dans la prise en charge de ces publics,
 - Améliorer les sorties d'hospitalisation.

Le projet de programme d'actions

AXE 3 : Améliorer les accompagnements en santé mentale

- 5 fiches-action,
- **Problématiques relevées** : Manque de professionnels et de structures en santé mentale, manque de visibilité de l'offre (professionnels et grand public), difficultés de repérage précoce, besoin d'améliorer la prise en charge et la prévention des violences intrafamiliales (VIF)...
- **Objectifs** :
 - Améliorer la communication sur la thématique et les ressources disponibles,
 - Favoriser l'accès à l'offre de prise en charge en développant des solutions complémentaires à l'offre existante,
 - Outils les professionnels dans le repérage des troubles puis dans l'orientation,
 - Améliorer la connaissance des ressources en matière de VIF et les représentations filles/garçons.

Le projet de programme d'actions

AXE 4 : Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé

- 4 fiches-action,
- **Problématiques relevées** : Manque d'accompagnement global à la parentalité (souvent jusqu'à 6 ans), manque de formation de la part des professionnels pour repérer, orienter ou prendre en charge le burn-out parental, santé pas toujours perçue comme prioritaire par les jeunes, offre d'éducation thérapeutique du patient (ETP) inégalement répartie sur le territoire...
- **Objectifs** :
 - Accompagner les parents dans leur fonction parentale : de la grossesse à l'adolescence,
 - Rendre les jeunes plus acteurs de leur santé,
 - Favoriser l'accès à l'activité physique pour les plus vulnérables et les plus jeunes,
 - Rendre accessible l'offre d'ETP à l'ensemble du territoire.

Le projet de programme d'actions

AXE 5 : Créer des environnements favorables à la santé

- 4 fiches-action,
- **Problématiques relevées** : impact des moustiques sur la qualité de vie voire de la santé, manque de connaissances vis-à-vis des gestes de prévention, forte tension sur le foncier, présence d'habitats indignes et précaires au niveau énergétique...
- **Objectifs** :
 - limiter la prolifération des moustiques,
 - faciliter l'accès au logement à l'année pour tous,
 - créer du lien entre les publics et les générations,
 - améliorer les conditions de vie des publics en agissant sur les lieux de vie.

Prochaines échéances

- Définition d'une feuille de route commune présentant les actions prioritaires l'ensemble du territoire,
- Validation du programme d'action en COPIL fin avril 2023,
- Début de mise en œuvre des actions.



En cours :

Travail partenarial et mise en réseau entre les acteurs du territoire,

Appui à la mise en œuvre de projets,

Articulation du CLS avec les autres dispositifs des EPCI : Conseil Local Santé Mentale (COBAS), Programme Local de l'Habitat, Convention Territoriale Globale, Projet Alimentaire Territorial du Pays Barval...

Perspectives et questions diverses





Merci de votre attention

